

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL293

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« accordé »,

le mot :

« accordée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent.